



RESTITUTION DES FICHES ILLEGALES : MON ŒIL !

Qui n'en a pas assez de ces syndicats qui crient victoire, qui moulinent des bras, bombent le torse, communiquent à tout-va, mais qui, dès qu'il faut vraiment rappeler à l'ordre la direction, signent à la va-vite des relevés de décisions ou de conclusions mal ficelés, sur lesquelles la direction s'assied l'encre à peine sèche ? Aujourd'hui les syndicats CGT et FO crient une nouvelle fois « victoire pour les salariés, les fiches enfin restituées ! »

Mais personne n'est dupe. Ces syndicats volent au secours de la direction, probablement pour tenter de couper l'herbe sous le pied d'une procédure juridique annoncée par les syndicats CFDT, SNJ, CGC et SUD. Certains préfèrent laver le linge sale en famille, quitte à laisser des traces et à flouer les salariés.

Ce relevé de décisions, le énième du style, n'est qu'un relevé du néant. En effet, que prévoit le texte de la victoire ? Ce que la direction voudra bien vous restituer. Où est-il écrit qu'elle vous rendra une fiche ? Nulle part. Il est juste prévu qu'elle vous rende « *une grille d'appréciation individuelle (renseignée ou non)* » !

Voilà donc une opération de camouflage et d'enfumage digne des pieds nickelés ! Pendant que certains s'agitent, les syndicats CFDT, SNJ, CGC et SUD ont pris leurs responsabilités en vous proposant d'agir, juridiquement. En effet, cette direction, et surtout l'ancienne équipe, doivent rendre des comptes.

Seule une décision de justice peut obliger France Télévisions à assumer les fautes de ses managers. Avec un jugement, la direction de France Télévisions ne pourra pas se défaire et fournir une simple « *grille d'appréciation individuelle (renseignée ou non)* », la bonne blague ! Et si elle ne le fait pas ? C'est donc qu'elle aura détruit les fiches !

Après le camouflage et le mensonge, la destruction de preuves sera bien la démonstration de la malhonnêteté et de l'immoralité de certains de nos dirigeants. Ne nous laissons pas faire. Soyons nombreux à demander réparation. Remplissez le mandat ci-dessous pour permettre aux syndicats combattifs d'agir en votre nom*.

Paris, le 12/10/2015

*** Remettez votre mandat à un représentant syndical ou Envoyez le + copie recto/verso de carte d'identité à :**

SNJ FTV, pièce D142, 7 Esplanade Henri de France, 75015 Paris Cedex
Ou, CFDT MEDIAS, pièce R208, 7 esplanade Henri de France, 75015 Paris Cedex
Ou, SNPCA-CGC, pièce D226, 7 esplanade Henri de France, 75015 Paris Cedex
Ou, SUD MEDIAS, France 3 SUD, 28 chemin de la Cépière, 31081 Toulouse Cedex

**MANDAT POUR AGIR EN JUSTICE DEVANT LE CONSEIL DE
PRUD'HOMME A LA SUITE DU FICHAGE DES SALARIES PAR LA
DIRECTION DE MANIERE ILLICITE**

NOM/PRENOM :
ADRESSE :
MAIL :
TELEPHONE :
NATIONALITE :

Je soussigné(e), _____, salarié(e) de la Société France TELEVISIONS, occupant le poste de _____, souhaite agir en justice devant le Conseil de Prud'hommes afin de solliciter dans le cadre d'une procédure en référé, afin d'obtenir la fiche personnelle établie par la Direction à mon sujet sans que j'en ai été préalablement informée et que les institutions représentatives de l'entreprise n'aient été consultées.

Dans la perspective de cette action en justice, je donne mandat au *Cabinet d'avocat BRIHI KOSKAS & Associés* afin qu'il m'assiste et me représente dans le cadre de cette action en justice.

Fait à _____